RAPPORT DE JURY

Examen professionnalisé réservé

pour l'accès à l'échelle de rémunération des PE pour les maîtres de l'enseignement privé – Académie de Nantes

session 2014

Eléments statistiques

148 se sont présentés à l'épreuve orale.

Les notes attribuées vont de **19,8** à **3**.

La distribution des notes par quartile montre une grande dispersion :

	Note haute	Note basse
Premier quartile	**19,8**	**15,35**
Deuxième quartile	**15,25**	**12**
Troisième quartile	**11,7**	**8,25**
Quatrième quartile	**8,10**	**3**

43 candidats ont été déclarés admis, la barre d'admission se situant à **14,65**.

L'étude des moyennes montre que la première partie de l'épreuve est mieux notée que la seconde.

	1ère PARTIE	2ème PARTIE	TOTAL
MOYENNE GENERALE	6,27	5,62	11,89
ECART TYPE	2,26	2,29	4,31

Analyse de la prestation des candidats :

Le dossier :

Dans l'ensemble, les dossiers présentés au jury avaient été rédigés avec sérieux et répondaient aux attentes de l'examen.

La forme du dossier est spécifiée de façon précise par l'arrêté du 28 décembre 2012, elle a été respectée par la plupart des candidats. Le jury a apprécié l'utilisation des titres, sous-titres qui ont permis de structurer le document et d'améliorer sa lisibilité.

La qualité de la langue utilisée était globalement satisfaisante, même si parfois, le jury a regretté, dans quelques dossiers, des tournures maladroites ou une orthographe problématique.

La présentation des annexes convenait aux membres du jury qui ont pu ainsi, de façon plus précise, avoir une image des séquences pédagogiques présentées dans la deuxième partie du dossier.

Partie 1 (description du parcours professionnel) :

Lors de cette deuxième session quelques candidats se sont encore limités à un simple curriculum vitae, alors que c'est bien la mise en perspective des compétences construites dans le cadre du référentiel de compétences du professeur des écoles qui est attendue.

Pour le jury, il ne s'agissait pas d'évaluer la richesse d'un parcours professionnel mais bien de repérer la façon dont un candidat identifiait dans son propre parcours les responsabilités qui lui avaient été confiées et qui relevaient du métier de professeur des écoles. Cette année, de nombreux dossiers ont repris une organisation en trois points. Ce parti pris, pour être fructueux, doit éviter l'écueil des stéréotypes. Chaque candidat a tout intérêt à construire un dossier qui synthétise avec sincérité et clarté les points forts de son parcours professionnel.

Partie 2 (analyse d'une réalisation pédagogique significative)

Les thèmes abordés concernaient majoritairement la maîtrise de la langue et les mathématiques. Peu de dossiers en EPS, langues vivantes étrangères, histoire ou géographie.

La présentation des réalisations pédagogiques était très inégale. Certaines se sont distinguées par un plan clair, des références précises aux programmes, des perspectives d'ouverture à d'autres domaines, des annexes pertinentes. D'autres relevaient plus d'un simple compte-rendu, voire d'une copie non-analysée d'une fiche de préparation. Les annexes jouent un rôle dans la perception que le jury se fait du candidat, elles doivent être sélectionnées dans un but précis. Est-il utile de mettre en annexe la simple photocopie d'un fichier d'élève ? En revanche, une production d'élève peut venir en appui d'une démarche pédagogique originale. Enfin, certaines expériences très ambitieuses, voire trop ambitieuses, ont semblé peu réalistes.

Entretien – première partie :

Les écarts de notes attribuées par le jury rendent compte d'une grande hétérogénéité des prestations.

Exposé :

Lors des dix premières minutes, le candidat a toutes les cartes en main pour présenter son dossier RAEP. Ceux qui ont réussi cet exercice ont su dégager une synthèse de leur dossier et mettre l'accent sur un aspect plus précis de leur parcours, tout en se référant clairement au référentiel de compétences du professeur des écoles. La posture doit être adaptée à la circonstance. Le registre professionnel de l'entretien doit dominer. Il est exclu, par exemple, que le candidat se présente par son seul prénom ou qu'il se laisse aller à un langage familier.

La présentation du dossier RAEP doit faire apparaître de façon équilibrée les deux parties du dossier. Certains candidats ont négligé l'une ou l'autre de ces deux parties, voire l'ont complètement éludée.

L'entretien :

Les principaux écarts relevés par les commissions tiennent essentiellement à la connaissance des programmes et à la culture didactique du candidat.

Certains candidats ont été en phase avec les questions posées, leurs réponses témoignaient d'une réflexion active. D'autres ont été déstabilisés par des questions qui allaient au-delà du seul compte-rendu de leur expérience. L'entretien vise *à approfondir les éléments contenus dans le dossier*, il est alors normal que les examinateurs interrogent sur la façon dont le candidat perçoit les enjeux de son action et l'analyse au regard des attentes de l'institution. Cela suppose une connaissance élargie des programmes. C'est bien la transposition d'un savoir-faire professionnel dans une autre situation complexe qui va permettre de valider la maîtrise d'une compétence. Certains candidats ont ainsi été surpris par des questions qui visaient cette *mise en perspective*. Le jury a pu également aborder des thématiques telles que le travail d'équipe, l'évaluation, les dispositifs d'aide aux élèves en difficulté, la loi pour la refondation de l'Ecole de la République, l'accueil des élèves de moins de trois ans.

Entretien – deuxième partie

Exposé – réponse à la question posée par le jury

La question posée par le jury est en relation avec le dossier présenté par le candidat et permet également une ouverture soit à un autre domaine d'enseignement soit à une thématique plus transversale. L'enjeu est alors d'identifier cette relation et de construire un exposé clair et problématisé avec pertinence. Lorsque cette relation n'a pas été perçue, l'exposé est resté superficiel ou hors sujet.

Les candidats qui ont réussi s'étaient sérieusement préparés à cette partie de l'épreuve. Ils ont mis à profit les 30' de préparation pour analyser la question posée, la situer dans le cadre des programmes ou du socle de compétences, de connaissances et de culture. Des références théoriques ou encore certaines de leurs expériences antérieures sont venues enrichir leur exposé. Une prise de note efficace leur a permis de construire un plan, annoncé en introduction, de structurer leur propos en deux ou trois parties et de conclure. Cet exercice, qui ne s'improvise pas, avait été préparé par un nombre important de candidats. A contrario, le manque de préparation a pu conduire à des exposés brefs, éloignés de la question posée, ou encore à d'autres plus longs, mais décousus.

L'entretien

Il doit permettre d'apprécier les compétences (*pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc) pour la réussite de tous les élèves.*

Il s'inscrit donc dans une progressivité de l'épreuve qui part de l'expérience du candidat pour appréhender son aptitude à maîtriser les compétences attendues.

La qualité de l'entretien est liée aux connaissances du candidat d'une part et à sa capacité à analyser sa pratique d'autre part.

Sur le premier point, les candidats qui se sont nettement distingués ont fait état des connaissances précises et maîtrisées (références didactiques ou pédagogiques), a contrario certains ont tenu des propos trop généraux, parfois erronés. On ne peut que recommander aux candidats d'approfondir leurs connaissances dans le domaine qui concerne le dossier présenté. Certaines lacunes ou erreurs sont inexcusables lorsqu'elles concernent directement le sujet choisi par le candidat lui-même.

Sur le deuxième point, le jury a parfois perçu une progression dans l'entretien, les questions posées permettant d'approfondir véritablement l'analyse du candidat. Les échanges dynamiques gagnaient en densité au cours de l'épreuve. Mais, il est aussi arrivé que l'entretien soit laborieux, les questions ne trouvant que très peu d'écho chez un candidat subissant l'épreuve avec une certaine résignation.

Il ne suffit pas de décrire son expérience, son action, encore faut-il démontrer son aptitude à l'analyser, la problématiser pour pouvoir faire preuve de compétences professionnelles mobilisables quelle que soit la situation d'exercice.

Le jury considère le candidat avec respect et attention, les questions posées doivent permettre de mettre en lumière les qualités de l'expérience présentée. En retour, il est attendu des candidats qu'ils manifestent le même respect et la même attention à l'égard des membres du jury. Certains ne prennent pas toujours le temps de bien écouter la question posée, d'autres ont parfois tendance à

manifester de l’agacement. La qualité de l’entretien s’en ressent et peut conduire le jury à attribuer à des notes basses.

Recommandations aux candidats

L'examen professionnalisé est sélectif et repose sur une seule épreuve. Une préparation rigoureuse est indispensable pour réussir.

L'enjeu est de démontrer que l'expérience professionnelle acquise a permis de construire les compétences du référentiel de professeurs des écoles. Il ne suffit donc pas de justifier d'un savoir-faire dans un contexte connu et maîtrisé, mais bien de se présenter comme un professionnel prêt à appréhender des situations complexes en ayant la maîtrise d'outils incontournables qu'ils soient théoriques ou institutionnels.

Il est donc attendu des candidats qu'ils maîtrisent :

- Les programmes d'enseignement,
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture,
- Le référentiel de compétences du professeur des écoles.

La connaissance de quelques références pédagogiques ou didactiques est également nécessaire. Il ne suffit pas de déclarer que l'on a beaucoup lu, encore faut-il être capable de citer, à bon escient, une référence théorique maîtrisée. La seule référence à internet est insuffisante : quel site ? Quel auteur ? Un professionnel doit avoir une connaissance actualisée et précise des sources d'information utiles, reconnues ou validées par l'institution. Il doit montrer son intérêt pour la recherche en pédagogie et son souci de s'inscrire dans une démarche de formation continue. Une bonne connaissance de l'actualité des questions liées à l'enseignement est indispensable.

Préparation du dossier :

La constitution d'un dossier RAEP fait partie de l'épreuve et demande un travail important. C'est l'occasion de faire le point sur son parcours professionnel et d'en identifier les étapes importantes : missions confiées, situations d'enseignement rencontrées, formations suivies…

La première partie dans laquelle le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées sera rédigée avec soin et mettra clairement en évidence les éléments déterminants du parcours professionnel.

La seconde partie permet de développer une analyse précise d'une réalisation, analyse qui doit mettre en évidence : les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats obtenus. Le choix de cette réalisation est donc <u>significatif</u> du parcours du candidat. Il doit témoigner de son engagement dans un travail de conception et de sa capacité à en extraire une analyse fructueuse et transférable. Il ne s'agit donc pas seulement de rendre compte d'une action.

L'épreuve orale

La première partie

Les dix premières minutes (présentation du dossier RAEP) doivent être soigneusement préparées en amont de l'épreuve. Cette entrée dans l'épreuve est déterminante et relève de la seule responsabilité du candidat. Il convient :

- d'éviter le risque de redondance avec le dossier (préalablement lu par tous les membres de la commission).
- De consacrer un temps de présentation équilibré aux deux parties du dossier.

L'exposé oral doit permettre de synthétiser les éléments du dossier, d'en mettre les points forts en évidence, de faire état d'une réflexion dynamique. Il ne s'agit ni d'un entretien de motivation, ni d'un entretien de recrutement. Les examinateurs attendent une argumentation basée sur la connaissance d'outils institutionnels, une justification sincère du choix de l'expérience présentée et une analyse précise de celle-ci. Il est essentiel d'adopter un registre de langue soutenu, certains relâchements ne sont pas admissibles (c'était super, j'ai fait un truc sympa, …..)

L'entretien qui suit cette première partie vise à approfondir certains points évoqués par le candidat. Il est alors important de bien prendre en compte les questions posées. Celles-ci vont permettre de passer progressivement de l'analyse proposée par le candidat à des questions ouvrant sur une mise en perspective : l'évaluation, la prise en compte de l'hétérogénéité des élèves, la remédiation, la relation avec les familles, la cohérence au sein du cycle,…… Ces différentes dimensions mériteront d'être anticipées. Cela suppose de revoir certaines attentes institutionnelles (qu'est-ce qu'un PPRE, par exemple) et d'avoir une vision claire des évolutions du système éducatif (loi d'orientation de programmation pour la Refondation de l'Ecole de la République).

La deuxième partie

Le candidat prend connaissance d'une question posée par le jury et dispose de 30' pour construire un exposé. La question est en relation avec le dossier du candidat, il s'agit alors de bien identifier cette relation, de dégager une problématique et de proposer une exploitation en classe.

Cet exercice est complexe et nécessite de s'y préparer à partir des points suivants :

- Identifier les relations entre la question posée et le dossier, les problématiser,
- Structurer l'exposé : annoncer la problématique et un plan en deux ou trois parties, prévoir une conclusion,
- Organiser et gérer son temps pendant la préparation et pendant l'exposé.

Certaines compétences professionnelles sont aujourd'hui incontournables et ont fait l'objet de nombreuses questions : la culture numérique, l'enseignement d'une langue vivante, l'histoire des arts, la validation des compétences du socle, les rythmes scolaires, l'enjeu de l'école maternelle.

Il s'agit bien alors, pour le candidat, d'anticiper ces différentes approches pour pouvoir y répondre de façon argumentée. Un enseignant, aujourd'hui, ne peut pas, par exemple, ignorer les évolutions

importantes qu'entraîne l'émergence de la culture du numérique à l'école ou bien encore ne pas cerner les enjeux de la validation des compétences du socle commun.

Enfin, la dimension éthique du métier de professeur des écoles nécessite une réflexion beaucoup plus approfondie de la part des candidats. Aujourd'hui, qu'attend l'Institution d'un professeur des écoles ? Quelle est la mission de l'école primaire ? Quelles sont les finalités de la loi pour la refondation de l'Ecole la République ? Autant de questions qui appellent des réponses précises, si possible, illustrées par l'expérience du candidat.